

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Pier-Luc Ouellet

<https://www.cadre21.org/membres/28bced36f03ff908cbcf73c>

Date d'obtention : 2025-09-02 19:08:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui se fait seulement dans les milieux scolaire. L'intention est de limiter le plus possible la propagation des images tout en s'assurant d'une démarche rapide et efficace. e Il est nécessaire de suivre les étapes afin d'aider le DPCP et le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais savoir par quoi commencer si une situation de sexto se produit. La formation m'a aussi permise de comprendre l'importance de ne jamais consulter les photos ou vidéos afin de ne pas commettre d'actes criminels.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Demeurer objectif. Suivre les étapes sans essayer d'en faire plus que ce que le protocole le suggère.